



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE les règlements mentionnés ci-dessous, adoptés par le conseil municipal lors de la séance du 10 mars 2025, sont entrés en vigueur le 25 mars 2025, date de la délivrance du certificat de conformité à leur égard émis à la suite de leur approbation par le conseil de la MRC des Laurentides :

Règlements	Objet
(2025)-102-79	Règlement modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions
(2025)-104-12	Règlement modifiant le règlement (2008)-104 concernant la construction relativement à diverses dispositions
(2025)-105-8	Règlement modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-03 route 117

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au 819 425-8614 ou au greffe@villede-mont-tremblant.qc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 2 avril 2025.

Maude Picotin
Greffière adjointe